

Projet de construction d'un pont au-dessus de la rivière Batiscan sur la route 138

Compte rendu de la 2^e séance de médiation avec le requérant et l'initiateur du projet

Lieu : Holiday Inn Express et Suites, Trois-Rivières

Date et heure : le 21 octobre 2024, à 10 h 00

Participants

Requérant

Patrick Leroux

Initiateur du projet (ministère des Transports et de la Mobilité durable)

Sophie Dion

Directrice des projets

Direction de la Mauricie–Centre-du-Québec

Sébastien Rheault,

Coordonnateur à la Direction des projets

Direction de la Mauricie - Centre-du-Québec

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Mireille Paul

Présidente et commissaire responsable de

l'enquête et de la médiation

Karim Chami

Analyste

Rachel Sebareme

Coordonnatrice

1. Le mot de bienvenue

La présidente souhaite la bienvenue au requérant et aux représentants de l'initiateur de projet.

2. Le rappel des sujets abordés lors de la 1^e séance de médiation

La présidente rappelle les points discutés lors de la première séance de médiation, notamment la demande formulée par la commission à l'initiateur soit, de rencontrer les membres du conseil de la municipalité de Batiscan. Elle rappelle que cette rencontre visait à soumettre à la municipalité la proposition du requérant concernant la voie en impasse prévue dans le projet qui permettrait l'accès à sa propriété ainsi qu'à celle de son voisin. Celui-ci souhaite que l'initiateur aménage une simple voie d'accès privative qu'il s'engage à déneiger, plutôt que le cul-de-sac en rond-point prévu dans le projet. Cette rencontre avait également pour objectif à déterminer si le calvaire Lacoursière pouvait être localisé à un emplacement plus éloigné de la propriété de Patrick Leroux que celui prévu dans le projet afin d'éviter qu'il subisse d'éventuelles nuisances générées par ses visiteurs.

3. Les résultats de la rencontre de l'initiateur avec les élus de Batiscan

À la demande de la présidente, Sébastien Rheault résume les résultats des discussions que l'initiateur a tenu avec les élus de la municipalité de Batiscan lors de la rencontre du 16 octobre 2024. Il mentionne que le conseil municipal est favorable à la proposition formulée par le requérant au sujet de l'aménagement d'une simple voie d'accès à sa propriété ainsi qu'à celle de son voisin. La municipalité transférerait à Patrick Leroux la propriété de la simple voie en impasse qui serait aménagée à partir du rang Nord reconfiguré pour permettre l'accès à sa propriété ainsi qu'à celle de son voisin, Mario Lacombe qui bénéficierait d'une servitude de

Projet de **construction d'un pont au-dessus
de la rivière Batiscan sur la route 138**

passage. Tel que demandé, le requérant serait responsable de l'entretien de cette voie, notamment de son déneigement. Par ailleurs, le représentant de l'initiateur indique qu'au regard de l'ensemble des solutions envisagées pour la relocalisation du calvaire Lacoursière dont la municipalité de Batiscan est propriétaire, celle-ci maintient que l'emplacement prévu dans le projet demeure l'emplacement optimal et, par conséquent, tient à le préserver. À cet effet, elle précise que le calvaire Lacoursière est habituellement peu fréquenté. De plus, ses visiteurs s'y rendent habituellement à pied ou à vélo, ce qui est, selon elle, peu susceptible d'occasionner des nuisances au requérant dont la propriété est située à proximité.

4. Les discussions

Le requérant s'est dit satisfait que la municipalité de Batiscan accepte la proposition qu'il a formulée concernant la voie en impasse menant à sa propriété ainsi qu'à celle de son voisin. Il a remercié les représentants du Ministère pour avoir soumis cette proposition aux membres du conseil municipal de Batiscan et obtenu leur accord. Par ailleurs, bien qu'il ne partage pas le point de vue de la municipalité de Batiscan concernant le niveau de fréquentation du calvaire Lacoursière, celui-ci affirme qu'il composerait avec sa proximité.

La présidente rappelle qu'avant de pouvoir inclure la configuration de la voie d'accès proposée par le requérant et acceptée par la municipalité de Batiscan à une lettre d'engagement qui conclurait la médiation, la commission a la responsabilité de vérifier que cette solution préserve les droits de tiers concernés. À cet effet, elle indique que la commission contactera Mario Lacombe, le voisin du requérant afin de lui soumettre la proposition d'aménagement de la voie d'accès formulée par le requérant et d'avoir son avis sur le sujet.

5. La clôture de la séance

La commission déterminera la date de la prochaine séance de médiation après avoir rencontré Mario Lacombe. La réunion prend fin à 11 h 00.

Compte rendu fait le 23 octobre 2024	Rédigé par : Karim Chami
	Validé par : Mireille Paul